

OMPI



WIPO/GRTKF/IC/5/2Add.
ORIGINAL: anglais
DATE: 31mai2003

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Cinquième session
Genève, 7 – 15 juillet 2003

ADDITIF CONCERNANT LE STATUT D'ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/5/2, intitulé "Accréditation de certaines organisations", contient la liste d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui ont demandé, avant le 31 mars 2003, le statut d'observateur auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, conformément au règlement intérieur (voir le paragraphe x 8 du document WIPO/GRTKF/IC/1/2).

2. L'annexe du présent document recense des organisations supplémentaires qui ont demandé le statut d'observateur près le 31 mars 2003.

3. Le comité intergouvernemental est invité à approuver la représentation à ses sessions des organisations visées dans l'annexe du présent document, avec les organisations mentionnées dans l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/5/2 intitulé "Accréditation de certaines organisations".

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS NON GOVERNEMENTALES AYANT DEMANDÉ
À ÊTRE REPRÉSENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES AUX SESSIONS
DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Canadian Indigenous Biodiversity Network (CIBN)

Creators' Rights Alliance (CRA) / Alliance pour les droits des créateurs (ADC)

HealthChek

Institute for Food and Development Policy

Kaska Dena Council

Canadian Indigenous Biodiversity Network (CIBN)

Le Canadian Indigenous Biodiversity Network (CIBN) est composé d'organisations autochtones nationales, régionales et locales, d'universitaires, de militant et de membres des communautés autochtones qui contribuent activement à la mise en œuvre de l'article 8.j) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et des autres articles de la convention présentant un intérêt pour les peuples autochtones du Canada.

Principaux objectifs de l'organisation

- Renforcer les capacités et augmenter la participation effective des peuples autochtones aux négociations menées au niveau international et aux activités de mise en œuvre au niveau national;
- promouvoir l'éducation et mieux faire connaître les objectifs, dispositions et questions examinées dans le cadre de la CDB;
- faciliter et appuyer l'échange et la diffusion d'informations pertinentes sur les savoirs traditionnels, la biodiversité et les droits de propriété intellectuelle, tant au niveau national qu'au niveau international;
- collaborer avec les organisations autochtones du Canada et du monde entier, en particulier avec le Forum international autochtones sur la biodiversité, pour la préparation des réunions de la CDB telles que la Conférence des Parties, les travaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, des groupes de travail et des groupes ad hoc d'experts techniques, ainsi que d'autres réunions sur les mêmes questions telles que celles du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI, du Groupe de travail sur les populations autochtones des Nations Unies, de la Commission du développement durable et du Forum permanent sur les questions autochtones des Nations Unies;
- assurer la liaison avec les autorités gouvernementales fédérales et provinciales du Canada afin de mieux faire connaître les intérêts et préoccupations des peuples autochtones concernant l'utilisation des savoirs traditionnels;
- élaborer et diffuser un bulletin d'informations sur les activités en rapport avec la CDB, les savoirs traditionnels, les droits des peuples autochtones et la propriété intellectuelle;
- faciliter l'accès aux informations pertinentes grâce à l'établissement de listes de diffusion par courrier électronique;
- faciliter la présentation aux participants de rapports sur les manifestations et réunions importantes pour les membres du CIBN;
- promouvoir l'adoption de stratégies et de positions négociées, cohérentes et coordonnées par les participants du CIBN prenant part aux réunions nationales et internationales consacrées aux droits des autochtones, aux droits liés aux ressources et aux droits de propriété intellectuelle;
- appuyer les organisations autochtones nationales, comme l'Association des femmes Inuit Pauktuutit qui œuvre à la protection des savoirs des femmes Inuit et de l'amauti;

- mettre en place des groupes de coordination thématiques au sein du CIBN, en vue d'examiner les sujets suivants : protection des savoirs traditionnels et des droits de propriété intellectuelle, systèmes d'accès et de partage des avantages; biodiversité des forêts, biodiversité marine et des zones côtières, études des impacts sur l'environnement et tourisme durable.

Par l'intermédiaire des représentants, le CIBN prône la protection des droits de propriété intellectuelle autochtones et formule des avis sur ces sujets aux niveaux tant provincial, que fédéral et international, en menant, notamment, les activités suivantes :

a) donner des conseils à la Conférence des Parties de la CDB, en sa qualité d'élément constitutif du Forum autochtone international sur la biodiversité, en particulier :

i) le président du CIBN préside également le Forum international autochtone sur la biodiversité ; et

ii) des membres du CIBN président les sous-comités du Forum international autochtone sur la biodiversité relatif au Groupe de travail de la CDB sur l'article 8.j) et les dispositions connexes, et le Groupe de travail sur l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associé et le partage des avantages;

b) intervenir auprès des ministères provinciaux et fédéraux en faveur d'une réforme législative du régime canadien de la propriété intellectuelle;

c) fournir des résumés didactiques au CIBN et à d'autres organisations intéressées sur l'état d'avancement des réunions du comité intergouvernemental de l'OMPI au moyen de téléconférences et par le bulletin d'information d'IBIN.net; et

d) élaborer des cadres d'analyse sur des protocoles et études de cas relatifs aux savoirs traditionnels, et sur d'autres recherches connexes sur les droits de propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels.

Pays dans lesquels l'organisation exerce principalement ses activités

Canada

Coordonnées complètes

Place Vincent Massey, 9^e étage
351 St. Joseph Blvd.
Hull, Québec
K1A0H3
Canada

Tél. : +1-819-953-5819
Tlcp. : +1-819-953-1765
Mél. : tamara.dionnestout@ec.gc.ca

Représentant de l'organisation

Mme Tamara Dionne Stout, coordinatrice, Merle Alexander, conseiller juridique sur les questions autochtones.

Creators' Rights Alliance (CRA)/Alliance pour les droits des créateurs (ADC)

La Creator's Rights Alliance (CRA)/L'Alliance pour les droits des créateurs (ADC) est une fédération d'associations et de collectifs nationaux d'artistes chargée de la gestion du droit d'auteur et œuvrant à la défense, la promotion et la protection des intérêts des créateurs canadiens en rapport avec la propriété intellectuelle. La CRA/ADC, qui a été créée l'année dernière à Montréal au Québec, représente 140 000 créateurs professionnels du Canada. L'alliance regroupe des écrivains, des artistes du domaine des arts visuels, des réalisateurs, des compositeurs et musiciens, ainsi que d'autres auteurs et artistes interprètes ou exécutants dans toutes les disciplines et sur tous les médias, dont la créativité non seulement renvoie une image exacte du Canada aux Canadiens et au monde entier, mais les pousse également à se poser des questions sur leur avenir éventuel. L'alliance est fondée sur les principes selon lesquels les droits des créateurs sont fondamentaux pour la société canadienne.

L'ADC a pour mission de promouvoir, de protéger et de renforcer les intérêts économiques et non économiques des créateurs canadiens, de se pencher sur les questions soulevées par les politiques commerciales et les traités internationaux, de mieux faire connaître et comprendre aux créateurs leurs droits patrimoniaux et prérogatives attachées au droit moral et de renforcer ces droits, conformément à l'article 27.2) de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et, dans le cadre de la mise en œuvre de ces objectifs, de coopérer et d'échanger des informations avec les organisations représentant les créateurs dans d'autres pays.

L'alliance partage avec les autres organisations membres du Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC) et de la Coalition pour la diversité culturelle (CCD) les mêmes préoccupations au sujet des conséquences des accords commerciaux sur la capacité du Gouvernement canadien de mettre en œuvre une politique et des mesures culturelles visant à appuyer les créateurs, producteurs, distributeurs, exposants et institutions œuvrant à la préservation du patrimoine. L'alliance collabore avec ces organisations en vue de préparer une convention internationale qui jettera les bases juridiques permanentes des mesures visant à promouvoir la diversité culturelle, tout en élaborant d'autres stratégies nécessaires pour protéger les droits des créateurs.

L'ADC mène des recherches dans plusieurs domaines, et s'acquitte notamment des tâches suivantes :

- compiler des documents existants;
- diffuser des informations actualisées et des bulletins d'information : résumés des négociations et des décisions; études sur les acteurs et les accords principaux;
- formuler des observations sur des sujets ou thèmes pertinents;
- faire réaliser des études sur des sujets précis selon les besoins;
- défendre les droits des créateurs, par exemple, lorsqu'ils sont remis en question;
- collaborer avec le RIDC et la CCD afin d'assurer que les points de vue des créateurs sont pris en considération dans leurs documents et prises de position;
- étudier les textes relatifs aux droits des créateurs;
- formuler des observations et fournir aux fonctionnaires gouvernementaux des contributions sur des questions culturelles et relatives à la politique culturelle recoupant des questions de propriété intellectuelle; et
- suivre l'évolution de la législation en matière de propriété intellectuelle dans les autres pays.

L'ADC œuvre à la défense des droits des créateurs dans de nombreux domaines, en menant notamment les activités suivantes :

- prendre contact avec des groupes au Canada (collectivités/communautés);
- nouer des relations sur le plan international avec des groupes de créateurs;
- participer aux réunions et conférences sur les questions de propriété intellectuelle convoquées par des organismes tels que le RIDC, la CCD, le CCA et d'autres organes analogues;
- tenir des consultations avec les personnes compétentes auprès du Gouvernement canadien (et les ministères correspondants dans les provinces);
- participer aux conférences et réunions d'autres organisations et dans d'autres secteurs où les droits des créateurs sont en question (exemple, les conférences sur les questions numériques);
- créer un réseau de communication;
- (mettre en place un Bureau des conférences);
- dispenser une formation au Canada sur les communautés nationales; et
- sensibiliser les membres potentiels.

Principaux objectifs de l'organisation

L'objectif de la CRA/ADC est d'informer non seulement ses membres et, à travers eux, les créateurs canadiens, mais aussi les gouvernements, les responsables politiques et les négociateurs des problèmes, préoccupations et demandes de l'alliance. L'ADC vise les objectifs suivants :

- s'assurer que la politique gouvernementale et la législation reconnaissent le droit d'auteur comme étant fondamentalement axé sur les droits des créateurs;
- s'assurer que les traités et engagements internationaux dont le Canada est signataire offrent la meilleure protection possible aux droits des créateurs;
- convaincre les décideurs et le public que la création intellectuelle fait partie de la définition de la culture d'un pays et que l'échange de créations intellectuelles est différent du commerce de produits et de services;
- s'assurer que la création et la mise en œuvre de tout nouveau droit ne portent pas atteinte aux droits existants des créateurs;
- œuvrer à l'intégration des prérogatives attachées au droit moral dans l'Accord sur l'ADPIC;
- s'assurer de l'élaboration et de l'application au niveau international d'un régime de protection des savoirs traditionnels;
- s'assurer que tous les tribunaux devant lesquels sont portées des affaires relatives aux droits des créateurs font appel à des représentants des milieux des créateurs; et
- former et informer ses membres.

Les droits de propriété intellectuelle constituent, en particulier, la principale raison d'être de la CRA/ADC, ainsi que le traitement et l'utilisation des droits des créateurs dans les différents régimes du droit d'auteur. L'alliance porte un intérêt particulier aux savoirs traditionnels relatifs aux droits des créateurs dans le cadre des droits collectifs des communautés autochtones, mais en général, elles s'intéressent aux débats sur la diversité culturelle et son rapport avec la biodiversité et donc avec les brevets. L'alliance diffuse un bulletin mensuel (CRA Briefings/Infos ADC) et dispose d'un site Web à l'adresse suivante : www.cra-adc.ca.

Coordonnées complètes

C/o Theytus Books
485 Westminister Avenue W. Penticton
B.C. Canada
V2A1K4

Tél. : 250-493-7181
Tlcp. : 250-493-5302
Mél. : theytusbooks@vip.net

Représentant de l'organisation

M. Greg Young-Ing, président du Indigen ous Peoples' Caucus

HealthChek

HealthChek est une organisation à but non lucratif qui a pour objectif de procurer des soins de santé primaires, des fournitures médicales et des biens d'équipement à divers centres de santé à but non lucratif au Ghana. HealthChek a pour mission de fournir des soins de santé primaires et d'aider les démunis et les défavorisés du Ghana à "porter un coup d'arrêt" aux maladies touchant 30% de la population. La vision d'avenir de l'organisation consistait dans la mise en place d'un système de santé primaire universel pour les peuples autochtones et l'éradication des maladies infectieuses en Afrique de l'Ouest. HealthChek recrute sur une base volontaire des professionnels de la santé, des médecins dispensant des soins de santé primaires, des dentistes et des ophtalmologues pour des tournées de quatorze jours au Ghana.

Les ressources les plus précieuses dont dispose HealthChek sont les professionnels de la santé volontaires désireux de consacrer leur temps à dispenser des soins aux Ghanéens. Il existe une autre source de soins médicaux, dont la compréhension n'est pas aisée mais qui a prouvé sa valeur globale, à savoir les traitements médicaux fournis par les médecins locaux ou "guérisseurs". L'objectif est d'apporter un soutien accru au pays afin de l'aider à relever les défis posés dans le domaine médical en général.

Marché cible

Au cours de sa première année de fonctionnement, parallèlement aux soins fournis, HealthChek s'efforcera de procéder à une évaluation des risques médicaux en étroite collaboration avec les fonctionnaires nationaux et de mettre en œuvre des programmes de formation locaux visant à initier aux services de soins de santé et de prévention tant qu'aspects permanents de la vie au village. Par exemple, certains abcès très banals peuvent être traités à l'aide de médicaments qui sont en vente libre dans la capitale, Accra, mais sont plus difficiles à trouver dans les zones rurales du pays. HealthChek a l'intention de débiter ses activités dans l'État de Kumasi, au sud du pays, compte tenu essentiellement de la densité de la population, de son éloignement de la capitale et du manque d'infrastructures médicales modernes.

Coordonnées complètes

EarthMatters Foundation
Branch Office
Post Box Ek1 Effia Kumasi
Takoradi

Tél. : +233-31-24021
Tlcp. : +233-3122915
+233-3126585

Représentant de l'organisation

M. Kobina Odoro Agyapong

Institute for Food and Development Policy

L'objectif de l'Institute for Food and Development Policy est de supprimer les injustices qui sont à l'origine de la faim. La stratégie que l'ila adoptée consiste à changer la perception des choses et à faire prendre conscience aux peuples de leur propre capacité de changer la société. L'action de l'organisation est principalement axée sur des questions telles que la restructuration des politiques commerciales et agricoles au niveau mondial; les droits économiques et sociaux de la personne; le droit à l'alimentation sur le plan international; la refonte des circuits alimentaires mondiaux; le commerce et l'agriculture, la biotechnologie; et les circuits alimentaires parallèles.

Description des activités de l'organisation

L'organisation fonde sa stratégie sur la recherche, l'analyse et l'éducation au service de l'action en vue de motiver et de mobiliser les peuples et les organisations qui les représentent pour transformer les systèmes et institutions qui perpétuent les injustices. Ces activités de recherche, d'analyse, d'éducation et de sensibilisation visent essentiellement :

- i) à détruire les mythes et à exposer les causes profondes;
- ii) à déterminer les obstacles au changement et à étudier les moyens de les supprimer;
- iii) à créer les moyens d'apporter des changements et à résoudre les dilemmes liés à ces changements; et
- iv) à recenser, évaluer et faire reconnaître d'autres solutions efficaces et prometteuses.

Parce que la faim permet de déterminer dans quelle mesure les sociétés répondent aux attentes de leurs peuples, l'alimentation constitue une fenêtre mettant en lumière l'incidence et l'importance d'un large éventail de questions et de politiques menées. La contribution exceptionnelle de l'organisation aux débats en matière de politiques et de développement vise à présenter ces questions telles qu'elles apparaissent par cette fenêtre. En ce qui concerne des questions connexes telles que la dégradation de l'environnement et les préoccupations liées à la sécurité alimentaire, son rôle est de mettre en évidence dans quelle mesure elles sont les mêmes causes que la faim.

L'organisation est particulièrement intéressée par les délibérations menées au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore et, notamment, par les perspectives offertes aux peuples autochtones en matière de protection de l'information et des savoirs grâce aux législations relatives à la propriété intellectuelle, et de défense de leurs droits concernant les ressources génétiques et les savoirs. Cet intérêt est axé sur les questions de droit coutumier régissant le partage des savoirs, des innovations et des technologies dans les sociétés traditionnelles et sur le point de savoir dans quelle mesure elles sont compatibles (ou non) avec les systèmes occidentaux de propriété intellectuelle.

Pays dans lesquels l'organisation exerce principalement ses activités

États Unis d'Amérique, Brésil, Inde

Coordonnées complètes de l'organisation

39860th Street
Oakland, CA 94618 USA

Tél. : 510-654-4400
Tlcp. : 510-654-4551

Adresse postale

310 Barrows Hall
University of California
Berkeley, CA 94720 USA

Tél. : 510 708 4690
Tlcp : 510 642 1085
Mél. : dlgreen@Socrates.Berkeley.edu
Site Web : <http://www.foodfirst.org/>

Représentant de l'organisation

Mme Donna Green

Kaska Dena Council

Le Kaska Dena Council représente les peuples autochtones dénommés les Kaska Dena, qui vivent au Nord-Ouest de la Colombie-Britannique depuis des dizaines de milliers d'années, bien avant l'existence des frontières provinciales et territoriales du Canada. Les Premières nations Kaska en Colombie-Britannique sont : la Première nation de Dease River à Good Hope Lake; la Première nation de Lower Post près de Watson Lake, Yukon; et la Première nation de Kwadacha à Fort Ware, au nord de Prince George (Colombie-Britannique). Les Kaska Dena sont également concentrés dans les communautés de Fireside et Muncho Lake, entre Watson Lake et Fort Nelson, en Colombie-Britannique.

Principaux objectifs du Kaska Dena Council

Le Kaska Dena Council a essentiellement pour objectifs :

- i) de promouvoir l'affirmation et la reconnaissance des droits des Kaska Dena autochtones du Canada;
- ii) de préserver l'intégrité culturelle, sociale, politique et économique des peuples Kaska Dena, tant au niveau national qu'au niveau international;
- iii) de négocier des traités modernes sur le plan national avec les gouvernements provinciaux et fédéraux du Canada; et
- iv) de participer aux projets de développement durable dans tous les domaines relatifs à l'utilisation des ressources naturelles.

Rapport avec les questions de propriété intellectuelle

Les Kaska Dena sont des peuples autochtones possédant des ressources culturelles, intellectuelles et spirituelles d'une richesse extraordinaire. Le Kaska Dena Council a notamment pour mandat :

- i) de négocier des contrats d'accès et de partage des avantages entre les peuples Kaska Dena et les organismes gouvernementaux, les sociétés commerciales privées, les universitaires et d'autres parties, en ce qui concerne les savoirs traditionnels des Kaska Dena;
- ii) de négocier des traités modernes comprenant des chapitres particuliers traitant du patrimoine culturel des peuples Kaska Dena, y compris leurs systèmes juridiques en matière de propriété intellectuelle fondés sur l'autonomie gouvernementale et leur droit coutumier;
- iii) de militer pour un réformel législatif des instruments de propriété intellectuelle en vigueur au Canada; et
- iv) de participer à des réunions et conférences internationales sur la protection des savoirs traditionnels.

Pays dans lequel l'organisation exerce principalement ses activités

Canada

Coordonnées complètes

Kaska Dena Council
P.O. Box 9
Lower Post, BC, CANADA V0C1W0
À l'attention de Dave Porter, président du Kaska Dena Council

Boughton Peterson Yang Anderson Law Corporation
Suite 1000 - 595 Burrard Street
Vancouver, BC, CAN V7X1S8

À l'attention de Merle C. Alexander, Law Corporation

Représentant de l'organisation

M. Dave Porter, président du Kaska Dena Council

[Fin de l'annexe et du document]